Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260409-260404-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 avril 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	03 avril 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	14 avril 2026
Date d'affichage	:	15 avril 2026

Délibération N° 26-04-04

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Secrétaire de séance : E. CAILLER

Objet de la délibération :
Création et composition des commissions communales et comités consultatifs

Le conseil municipal de la commune de TREFFENDEL,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,
Elles sont convoquées par le maire qui en est le président de droit. Il est désigné un vice-président qui peut convoquer et présider si le maire est absent ou empêché.
La commission des adjoints propose que les vice-présidents de chaque commission soient les adjoints ayant la délégation, sauf exception pour la commission Finances présidée par le Maire
Il est proposé de limiter, au maximum, le nombre de membres à 5.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

- Commission « Bâtiments communaux » : (vice-président : Aurélien Le Net)

Loic Beaugé, Charléric Banchereau, Serge Bertin, Pierre Rivalan

- Commission « Voirie – Réseaux – Espaces verts » : (vice-président : Serge Bertin)

Aurélien Le Net, Pierre Rivalan, Bruno Maroussie, Christian Thomas

- Commission « Finances » : (vice-président : Bruno Maroussie)

Françoise Perrier, Loïc Beaugé, Emilie Cailler

- Commission « Urbanisme » : (vice-président : Charléric Banchereau)

Aurélien Le Net, Christelle Pedrono, Emilie Cailler, Serge Bertin

- Commission « Communication – Bulletin municipal et site Internet » : (vice-présidente : Marie Lacaze)

Claudine Dubois, Maxine Gueranger, Françoise Perrier

- Commission « fêtes et cérémonies » : (vice-président : Charléric Banchereau)

Bruno Maroussie, Maxine Gueranger, Pierre Rivalan, Félicia Germain

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260409-260404-DE

Commissions extramunicipales ou comités consultatifs (art L.2143-2 du CGCT) : forme de participation des habitants à la vie locale chargés de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des associations locales.
Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.
Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.
Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer les comités consultatifs dont les objets et les membres sont les suivants :

- Comité consultatif « Vie Associative, sportive et culturelle » :

Président(e) : Charléric Banchereau
Présidents des Associations de Treffendel (Sportives et autres)
+ proposition de 4 élus du conseil municipal :
Serge Bertin, Aurélien Le Net, Emilie Cailler, Loïc Beaugé

- Comité consultatif « Affaires scolaires et périscolaires » :

Président(e) : Marie Lacaze
-Les directeurs des deux écoles
-Les Présidents des associations de parents d'élèves
- Le Président de l'OGEC (organisme de gestion de l'école privée) + 1 membre représentant parents d'élèves de l'école privée « St-Malo)
+ Deux membres du conseil « représentants des parents d'élèves d'école publique « Aurelie Nemours »
+ proposition de 4 élus du conseil municipal :
Maxine Gueranger, Félicia Germain, Aurélien Le Net, Claudine Dubois

- Comité consultatif « Rédaction d'un PEDT » Plan D'Education Territorial

Président(e) : Claudine DUBOIS
Les directeurs des deux écoles
Les Président(e)s des associations de parents d'élèves
L'Inter'Val :

- + proposition de 3 élus du conseil municipal

Marie Lacaze, Félicia Germain, Maxine Gueranger
+ un élu de la commune de St-Péran (dont les élus sont scolarisés dans les deux écoles – Ecole publique « Aurelie Nemours » et Ecole privée « Saint-Malo »).

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 13 avril 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)